



## Droit de visite et scolarité

Par **veronikamars**, le **22/09/2016** à **11:20**

Bonjour,

Ma belle fille de 15 ans à un stage scolaire à faire durant les vacances, normalement elle devait aller en vacances chez sa mère. Elle lui a envoyé un message pour la prévenir et il n'y avait pas de problème, une semaine après elle accuse mon epoux de repondre a la place de sa fille, et veut faire valoir son droit de visite. Les engagements pour le stage on été pris et du fait de son accord nous avons aussi prévu un stage pour qu'elle passe son code dans cette même periode afin de ne pas bloquer les futures vacances.

Que peut faire la mère contre nous?

Merci de votre reponse

Par **Tisuisse**, le **22/09/2016** à **11:40**

Bonjour,

Vous parlez de votre "belle-fille" mais êtes-vous mariée avec son père ? Si oui, pas de problème, vous partagez avec votre mari l'autorité parentale lorsque votre belle-fille est chez-vous. Si la réponse est non, nous ne sommes pas mariés, alors c'est la fille de votre compagnon et rien d'autre, pas votre belle-fille. Cela a un conséquence notable : vous n'avez pas voix au chapitre. Mes propos sont un peu durs, c'est vrai, mais je ne me place que sur le plan juridique, sur le plan des sentiments, de l'affection que vous avez tant vis à vis de cette

filles que de son père, je comprends votre appellation.

Maintenant, je vous invite, ou j'invite son père, à contacter le JAF pour qu'il autorise cette jeune fille à ne pas aller chez sa mère afin de suivre son stage et pour qu'il attribue à sa mère, une période de visite en compensation. Faire une demande par LR/AR au JAF.